

GUIDE DU PARTENAIRE BON DE COMMANDE 2022

PÉRIMÈTRE : HORS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



SOCLE RÉFÉRENCIEMENT

Adhérer au Pack Socle Référencement
200 € HT

PACK

VISIBILITÉ PLUS

En complément du Pack Socle Référencement
(obligatoire)

LES OFFRES OPTIONNELLES	PRIX UNITAIRE HT		DURÉE		QTÉ	TOTAL HT
› Dépôt de flyers	195 €		janvier à décembre			
› Vitrine scénarisée	130 € hors saison	195 € juillet août *	à la semaine	DATE :		
› Animation d'un espace dédié	260 € hors saison	650 € juillet août *	à la semaine	DATE :		
› Spot publicitaire	130 € hors saison	195 € juillet août *	au mois	DATE :		
› Encart dans le <i>Guide Pratique Été</i>	130 €		juillet - août			
› Encart dans le guide Hachette <i>Un grand week-end - La Rochelle</i>	4000 €		à la page			
	6000 €		sur un rabat			
› Livraison de documentations	97 €		2 fois max. à l'année	DATES :		
TOTAL HT						
PACK SOCLE RÉFÉRENCIEMENT						200 €
TVA 20 %						
TOTAL TTC						

* sur la période des vacances scolaires

Modalités et conditions de règlements (cocher la case correspondante) :

Par chèque bancaire à l'ordre de **La Rochelle Tourisme & Événements**

Par virement : **FR76 1170 6110 3442 1600 9000 085**

Afin de faciliter le traitement des règlements, merci de préciser :
NOM DE L'ETABLISSEMENT - ODS.LRT2022

TOTAL TTC	
------------------	--

Raison sociale :

Adresse de facturation :

Nom du signataire :

Fonction :

Fait à :

Le :

Merci de retourner ce bon de commande accompagné
du paiement ou preuve de paiement :

• **Par e-mail :**
partenairespro@larochelle-tourisme-evenements.com

• **Par courrier postal :**
La Rochelle Tourisme - Service Partenaires
Quai Louis Prunier - BP3106
17033 LA ROCHELLE CEDEX 1

Mention « Bon pour accord et acceptation des modalités d'exécution jointes »,
signature et cachet

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS LA ROCHELLE TOURISME & ÉVÉNEMENTS 2022

Visibilité sur www.larochelle-tourisme.com et sur les sites web partenaires

- Les informations vous concernant sont issues de la base de données départementale (SIT) mise à jour chaque année avec les éléments que vous transmettez à LRTE, par le biais des bordereaux ou via la saisie en ligne.
- Les établissements d'une même catégorie/activité sont classés par zone géographique en valorisant les classements et labels, puis au sein de chaque zone, le tri est aléatoire.
- Le nombre et la nature des labels, certifications et services associés à votre établissement sont apposés dans la limite des contraintes techniques de nos supports.
- Le texte de présentation de votre établissement pourra être réécrit tout ou en partie par LRTE sans validation préalable, en cohérence avec la thématique et la ligne éditoriale de chacun des supports et dans un souci de qualification des contenus.
- Les textes et photos confiés à LRTE pourront être utilisés pour toutes les actions de promotion de la destination sur tous supports (print & web). Le détenteur des photos doit s'assurer que celles-ci sont libres de droit (cessible à un tiers), mentionner les crédits obligatoires pour la diffusion et respectent les contraintes techniques suivantes : Format Paysage - Haute Définition 300dpi - JPEG. Dans le cas contraire, LRTE s'autorise à ne pas les publier sans en informer au préalable le prestataire.
- LRTE ne saurait être tenu responsable des politiques et conditions d'accès ou d'affichage mises en œuvre sur les sites partenaires.

Encarts publicitaires sur les supports print

- L'emplacement et l'intégration de votre encart publicitaire dans les brochures de LRTE se feront sous réserve de la cohérence éditoriale et de la place disponible au moment de votre commande.
- En cas de non-respect des éléments techniques et/ou des délais indiqués, LRTE se réserve le droit de suspendre la prestation sans dédommagement aucun ; le partenaire concerné sera averti par courriel.

Offres de services - Pack visibilité

- L'accès aux prestations de commercialisation délivrées par LRTE est soumis à la vérification de la faisabilité technique (compatibilité des systèmes d'information), et fait l'objet de conventions spécifiques ; selon les cas, il est également soumis au nombre d'emplacements disponibles et/ou à la cohérence de l'offre avec le positionnement de la destination/ligne éditoriale.

Prestations en partenariat avec Charentes Tourisme

- Charentes Tourisme propose et met en œuvre des prestations de visibilité, compétitivité, conseil et qualification de l'offre selon ses propres politiques et conditions d'éligibilité.

Engagements de La Rochelle Tourisme & Événements

- LRTE s'engage à veiller au bon déroulement de ses prestations et de celles proposées en partenariat avec Charentes Tourisme.
- LRTE s'engage à communiquer aux opérateurs touristiques la liste des interlocuteurs dédiés selon leur domaine d'intervention.
- LRTE s'engage à tenir informé le prestataire des évolutions éventuelles de ses supports et de leurs fonctionnalités.

Engagements du prestataire

- Le prestataire s'engage à traiter toute plainte transmise par LRTE dans un délai de 48h ; en cas de plaintes répétées auprès de nos services, LRTE se réserve le droit de visiter votre établissement et/ou de suspendre le partenariat en cours sans dédommagement aucun.
- Le prestataire autorise la conservation et le traitement des données à caractère personnel. Il s'engage à signaler toute modification en cours d'année (tarifs, coordonnées, services, équipements, ...). Ces modifications ou informations seront prises en compte dans la mesure où elles sont compatibles avec le logiciel de traitement de données.
- Le prestataire s'engage à fournir toutes les pièces justificatives utiles à la finalisation du partenariat (dont classement, labels, mentions légales...).

Responsabilités et droits

- Le prestataire atteste de la véracité des informations transmises à LRTE et lui concède ainsi qu'à ses partenaires (organismes publics ou privés) à titre non exclusif, les droits attachés aux données transmises, à savoir : les droits d'auteur, droits à l'image, droits de reproduction, d'adaptation, de modification et de diffusion par tout moyen et sur tout support (brochures touristiques, sites Internet, bornes multimédia etc.) en vue de promouvoir le tourisme. Il autorise ainsi LRTE et ses partenaires à utiliser et diffuser tous les supports photos ou vidéos fournis par ses soins. En vertu de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et dans le cadre de la politique d'ouverture et de partage des données publiques (« Open data »), les informations transmises à l'Office de Tourisme seront mises à disposition du portail national datatourisme.fr. Les données issues du Système d'Information Touristique de Charentes pourront ainsi être réutilisées par des tiers : institutionnels, starts-up... LRTE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige avec un tiers. Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord, les parties chercheront un règlement amiable du litige par la voie de la conciliation suivie d'une transaction. Dans le cas où les parties n'aboutiraient pas à un accord entre elles, il sera fait recours auprès du Président du Tribunal de Commerce de La Rochelle à qui compétence est donnée.

Durée de l'engagement mutuel

- Le présent engagement vaut à compter de la signature et jusqu'au 31 décembre 2022.